



LES PRÉCARITES ÉTUDIANTES

POINTE DE L'ICEBERG DES PRÉCARITÉS

Une production du service Études
et Action politique de la Ligue des familles

Novembre 2021

la ligue
des familles
citoyenparent

RÉSUMÉ

Depuis plusieurs années maintenant, la précarité étudiante fait l'objet d'une attention politique et médiatique renforcée. Cette précarité n'est pas nouvelle. Mais la détérioration de la situation, combinée à une promesse de démocratisation de l'enseignement supérieur non réalisée, a poussé, entre autres, les organisations étudiantes, de lutte contre la pauvreté et de défense des familles à se mobiliser autour de cette thématique. Cette contribution est l'occasion de revenir sur les raisons de cette mobilisation, sur les causes de la précarité étudiante et sur les solutions pour y répondre.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	2
TABLE DES MATIÈRES	3
A.L'ACCÈS AUX ÉTUDES DANS LE VISEUR.....	4
B.DES ÉVOLUTIONS SYSTÉMIQUES AU CŒUR DE LA PRÉCARISATION GRANDISSANTE.....	4
C.LE COÛT DES ÉTUDES REND PAUVRE	5
D.ÉTUDIANT, TRAVAILLEUR SANS REVENU.....	5
E.DES SOLUTIONS STRUCTURELLES POUR ÉRADIQUER LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE ET GARANTIR L'ACCÈS AUX ÉTUDES.....	6

A. L'ACCÈS AUX ÉTUDES DANS LE VISEUR

Il est indispensable, dès lors que l'on se bat pour la démocratisation de l'enseignement, d'envisager la problématique de la précarité étudiante à travers le prisme du droit à l'accès au savoir et aux études. Bien que l'accès aux études supérieures soit encore conditionné par les origines socio-économiques – et c'est encore plus vrai pour l'université – de plus en plus d'étudiant·e·s se retrouvent dans des situations de précarités objectives et subjectives. Alors, si cette situation impacte les familles aisées, combien de jeunes issus de familles populaires sont-ils à n'avoir jamais eu accès aux études supérieures en raison de leur coût ? Lors des entretiens qualitatifs menés en marge de nos enquêtes sur les frais scolaires, nous observons régulièrement ce véritable phénomène d'autocensure. Ces jeunes refusent de faire peser ces coûts sur leurs familles et se détournent alors des études supérieures en faveur d'autres choix. Le coût des études tue ainsi dans l'œuf leur projet de vie.

Dès lors, se battre contre la précarité étudiante, et donc mener un combat en faveur de la réduction du coût des études, revient à mener un combat pour l'accessibilité au savoir pour le plus grand nombre, et n'a de sens que dans cette perspective. Il ne s'agit pas seulement d'assurer une vie digne aux étudiant·e·s qui fréquentent aujourd'hui les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi de permettre à d'autres de le faire sans barrière financière. Évidemment, le coût n'est pas la seule cause de la faible proportion d'enfants de familles populaires à entamer des études supérieures, mais il est clair que celui-ci agit bien comme un frein économique et symbolique.

B. DES ÉVOLUTIONS SYSTEMIQUES AU CŒUR DE LA PRÉCARISATION GRANDISSANTE

Le coût d'une année d'étude est évalué à 10 293€ en moyenne pour les koteurs et à 3 795€ en moyenne pour les navetteurs.¹ Cette somme varie en fonction des études poursuivies, de la politique de coût de l'établissement, de la distance des trajets journaliers ou du montant du loyer du kot, etc. Cette somme importante n'est pas supportable sans difficulté pour les familles. Pourtant, la dépendance de l'étudiant·e à la famille subsiste comme modèle, impliquant la solidarité familiale qui veut que les parents paient les études de leurs enfants. Nous constatons que cette solidarité familiale fait parfois défaut aujourd'hui : les familles à bas et moyens revenus s'appauvrissent² et accèdent plus difficilement à leurs droits fondamentaux, dont le droit à l'éducation. Nous reviendrons plus en détails sur ce constat.

Le système scolaire a également évolué. L'allongement des études, une tendance qui précède largement le « décret paysage », implique des coûts renforcés. La massification a renforcé cette tendance à l'allongement. De fait, l'arrivée d'une population plus nombreuse dans l'enseignement supérieur n'a pas, comme on aurait pu l'espérer, abouti à une démocratisation de l'enseignement. Ainsi, plutôt qu'à une disparition des inégalités, nous avons assisté à leur déplacement : une course aux études plus longues, plus spécialisées, plus sélectives pour arriver à maintenir un avantage sur le marché de l'emploi. La non-démocratisation peut s'observer dans la différence colossale entre les entrées dans le système en bloc 1 (première année de l'enseignement supérieur) et les sorties diplômantes. Par exemple, sur les 30 395 étudiant·e·s entré·e·s en premier bloc, en haute école, en 2017-2018, seuls 12 507 seront diplômés après 3 ans.³ Ainsi, si de plus en plus d'étudiant·e·s ont l'occasion de démarrer des études supérieures, le chemin jusqu'au diplôme reste très sélectif. Lorsqu'on sait que les

¹ Van Cutsem M. et al., *Etude sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Rapport final*, avril 2019, p. 77.

² Bureau fédéral du plan, *L'évolution du risque de pauvreté de la population de moins de 60 ans en Belgique*, juin 2021.

³ Base de données SATURN, disponible en Open Data sur <https://ares-digitalwallonia.opendatasoft.com/>

étudiant-e-s qui travaillent pour payer leurs études ont 43% de chances supplémentaires de rater, difficile de ne pas faire le lien avec la précarité étudiante.

C. LE COÛT DES ÉTUDES REND PAUVRE

Ainsi, le coût des études est un frein important à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Il a également comme conséquence d'appauvrir les familles et les étudiants. Une enquête commanditée par le précédent ministre de l'Enseignement supérieur a montré l'ampleur de la situation. Un tiers des étudiants font l'objet d'une fragilisation objective⁴, 40% font l'objet d'une fragilisation subjective⁵, 15 % déclarent avoir renoncé à des soins ou les avoir reportés pour des raisons financières. Avec la pandémie, la question de la santé est évidemment centrale. Il est grave de constater que tous les étudiants ne peuvent pas se soigner au moment où c'est nécessaire. Cela a bien sûr des conséquences à long terme, engendrant l'aggravation ultérieure des pathologies. Pire, 9% des étudiants interrogés considèrent ne pas avoir les moyens de manger un repas complet plus d'une fois tous les deux jours.

Une des tendances les plus graves qui a été observée ces dernières années est l'explosion du nombre d'étudiants sollicitant l'aide du CPAS. Entre 2002 et 2016, le nombre d'étudiants bénéficiant d'un RIS a été multiplié par 7 en Fédération Wallonie-Bruxelles.⁶ De nombreux étudiants doivent donc avoir recours au tout dernier filet de la protection sociale, avant même d'entrer dans la vie active.

Symboliquement, le coût direct des études, le minerval, contribue à la marchandisation de la connaissance. Le message renvoyé aux familles, c'est que l'enseignement supérieur est réservé à ceux qui ont les moyens de cet investissement, ce n'est pas pour tout le monde. Or, pour les familles qui vivent depuis toujours la violence économique et doivent systématiquement faire des sacrifices dans leur budget, le message est clair : « ce n'est pas pour nous ».

D. ÉTUDIANT, TRAVAILLEUR SANS REVENU

Alors, comment expliquer cette précarité grandissante ? Il y a évidemment de nombreuses causes à la fragilisation des étudiant-e-s, mais essayons ici de construire une hypothèse explicative à partir du croisement, dans la vie étudiante, de deux situations.

La première est caractéristique des études supérieures. Le job de l'étudiant, on lui répète assez dès ses premiers instants sur les bancs de l'université, est d'étudier. En volume horaire, la plupart des études supérieures représentent, au minimum, un temps plein. Pourtant, ce job n'apporte aucun revenu à l'étudiant. Ce qui signifie

⁴ Les indicateurs objectifs de fragilisation sont :

- « J'ai recours aux allocations d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles »
- « J'ai recours à une aide financière du service social de mon établissement »
- « J'ai recours à un revenu d'intégration sociale »
- « J'ai déjà emprunté »
- « J'ai déjà eu des difficultés à payer mon loyer ou une autre facture »
- « J'éprouve une difficulté régulière à nouer les bouts en fin de mois »

⁵ Les indicateurs subjectifs de fragilisation sont :

- « Je dispose d'assez d'argent pour couvrir mes besoins mensuels »
- « Je suis ou pense être confronté à d'importantes difficultés financières »
- « J'ai une aide financière suffisante »
- « Mon activité rémunérée m'est indispensable pour vivre. »
- « Je suis dans une situation d'handicap, de maladie, d'infirmité »
- « J'ai déjà renoncé à des soins »
- « J'estime avoir la possibilité d'avoir un repas complet tous les deux jours »

⁶ <https://www.lalibre.be/belgique/2017/06/22/le-nombre-detudiants-au-cpas-multiplie-par-7-en-15-ans-NFCWKJZ2RBHCVLNJN44F62VNMA/>

intrinsèquement que ses revenus doivent provenir d'ailleurs. Logiquement, on pense à la famille qui se chargerait de prendre en charge le coût des études. Pourtant, la lourdeur de ceux-ci est telle que seule une famille sur trois arrive encore à financer les études de ses enfants de manière autonome.⁷ La solidarité familiale atteint ses limites et est fragilisée par la paupérisation des familles et le creusement des inégalités. Les familles doivent alors bricoler, trouver diverses solutions, recourir aux CPAS, aux aides sociales, aux bourses d'études, aux jobs d'étudiant. Un travail en soi qui demande du temps, de l'énergie et la connaissance des systèmes d'aides. Trois ressources rares et inégalement réparties parmi les familles et les étudiant-e-s.

La seconde est celle du temps de l'autonomisation pour l'étudiant-e. En effet, le passage aux études supérieures est souvent le synonyme d'une plus grande autonomie, et donc d'une plus grande responsabilité dans la gestion de sa propre vie. Cette autonomie peut parfois être déroutante car elle signifie que le-a jeune aux études va devoir gérer un nombre important de nouveaux aspects de son quotidien, dont parfois de subvenir à ses besoins à travers la recherche d'aides sociales ou d'un job étudiant. Ce nouvel aspect de vie est en soi un facteur de précarisation car les revenus apportés par l'une ou l'autre de ces sources sont rarement suffisants pour vivre. On peut également observer cette autonomisation forcée sous l'angle de la précarisation des familles. Une famille monoparentale dont le parent est bénéficiaire du RIS se verra passer du taux isolé au taux cohabitant dès les 18 ans de l'enfant, sauf si ce dernier quitte le domicile familial. On observe alors souvent une autonomisation forcée du jeune pour préserver les revenus de la famille.

E. DES SOLUTIONS STRUCTURELLES POUR ÉRADIQUER LA PRÉCARITE ÉTUDIANTE ET GARANTIR L'ACCÈS AUX ÉTUDES

Une des barrières importantes à l'accès aux études supérieures étant leur coût, il est indispensable de le réduire. Dans les propositions que la Ligue des familles formule régulièrement, se trouve évidemment la gratuité scolaire dès l'enseignement maternel, car c'est là qu'apparaissent les premières inégalités. Mais les mesures en ce sens doivent être poursuivies tout au long du cursus scolaire pour déboucher progressivement sur la gratuité du minerval. Il faut rappeler qu'à l'heure actuelle, il existe toujours des établissements d'enseignement où le minerval n'est pas plafonné. C'est notamment le cas dans certaines écoles supérieures des arts (ESA) et hautes écoles proposant des formations audiovisuelles où les frais d'inscription peuvent dépasser le millier d'euros. Cela dit, un minerval, même limité à 835 euros, représente un véritable frein aux études pour certain-e-s étudiant-e-s. Quand on vient d'une famille populaire qui peine à boucler les fins de mois, payer pour étudier, cela signifie que l'éducation n'est pas un droit, mais une marchandise réservée aux autres. C'est la recette d'une société qui ne permet pas à tou-te-s les jeunes d'accéder au savoir.

Les supports de cours coûtent cher et il est important d'agir en faveur de leur gratuité. Il s'agit d'une question d'égalité entre les étudiants, entre lesquels existent de très fortes disparités. Concernant les coûts directs, une étude commandée par l'ancien Ministre Jean-Claude Marcourt indique qu'ils sont inférieurs à 500 euros pour 9 % et qu'ils dépassent les 3000 euros par an pour d'autres 9 %. Le défi est de permettre à chacun de choisir une orientation libérée de cette question du coût. Nous ne pouvons tolérer que les étudiant-e-s issus d'une famille modeste doivent choisir une orientation où les frais sont moins élevés et que ceux nés dans une famille qui a la chance d'être financièrement aisée disposent d'un choix d'études plus vaste. Nous retrouvons là une forme de déterminisme.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les allocations d'études sont censées jouer ce rôle d'accès à l'éducation pour les familles les plus pauvres. Toutefois, on se rend compte qu'elles peinent de plus en plus à assurer leur rôle de dispositif public garantissant le droit à poursuivre des études en soutenant les familles de condition modeste. En 2016-2017, le montant moyen annuel de l'allocation d'études était de 1 126 euros dans l'enseignement supérieur soit bien loin du coût réel d'une année d'étude. L'écart entre le montant des allocations

⁷ Fédération des Étudiant-e-s Francophones, Enquête sur les conditions de vie étudiante, 2017.

LES PRECARITES ETUDIANTES Pointe de l'iceberg des précarités

d'études et le coût de la vie étudiante est totalement disproportionné. Pour ce qui est du panier de l'étudiant, le coût d'une année d'études dans l'enseignement supérieur a augmenté de 22 % entre 2001 et 2018⁸. Les études sont de moins en moins accessibles et les allocations d'études n'ont pas du tout suivi cette tendance.

Au-delà du montant des allocations d'études qu'il est nécessaire d'augmenter, ce dispositif devrait aussi être accessible à un plus grand nombre de familles, en augmentant les plafonds de revenus à partir desquels les étudiants sont éligibles à une allocation d'études. Nous rencontrons régulièrement des parents qui sont réellement dans le besoin, qui ont l'ambition de permettre à leurs enfants de faire des études alors que parfois, eux, n'ont pas eu cette chance, mais dont les revenus se situent de quelques euros au-dessus du plafond. Ils ne sont juste pas assez pauvres pour avoir droit à l'aide publique, ce qui constitue, pour eux, une forme de violence. Il y a un effet couperet dans l'octroi de ces allocations d'études. A priori, pour des raisons budgétaires, fixer un plafond est nécessaire, mais le fixer aussi bas est problématique parce que des familles dans le besoin n'ont pas droit à ces allocations d'études.

Permettre à plus d'étudiant.e-s d'avoir accès aux allocations d'études tout en revalorisant celles-ci, c'est le départ d'une nouvelle phase démocratisation de l'enseignement.. De fait, les jeunes qui bénéficient de ce système ont un accès gratuit à leurs études et reçoivent un revenu pour leur permettre de vivre dignement. Comment ne pas comparer ce système à la manière dont les études supérieures sont organisées au Danemark, où l'accès est gratuit et une forme de « salaire étudiant » est versé à tous·tes. Ce système peut inspirer la Fédération Wallonie-Bruxelles pour garantir progressivement l'accès aux études à tou·te·s. Dès lors, les allocations d'études sont un point de départ solide, mais des améliorations importantes sont à apporter. Outre la question des montants et des plafonds, il faut rendre ce système plus simple, plus clair pour les familles, adapté aux évolutions de l'organisation des familles, etc. L'objectif, à terme, devrait être d'automatiser ce droit pour libérer les familles de la charge de la demande, à l'instar des suppléments sociaux des allocations familiales.

Par le passé la réponse politique a toujours été de créer une multitude d'aides et de statuts spécifiques qui n'ont pu réellement annihiler cette précarité. Or, l'enjeu aujourd'hui est bien de faire disparaître celle-ci et d'assurer un accès aux études supérieures à tous·tes. Pour atteindre cet objectif, c'est peut-être dans la simplicité des mesures structurelles fortes que réside la réponse : réduire le coût des études et assurer un revenu digne aux jeunes qui souhaitent suivre des études supérieures. Telles devraient être les priorités politiques du moment pour l'enseignement supérieur.

Novembre 2021

Maxime Michiels

m.michiels@liguedesfamilles.be

⁸ Source : be.Stat, Consumer Price Index Database

Composition du panier de l'étudiant : Produits alimentaires, Boissons non alcoolisées, Vêtements, Autres articles et accessoires d'habillement, Loyers effectifs, Entretien et réparation des logements, Alimentation en eau et services divers liés au logement, Électricité, gaz et autres combustibles, Biens et services liés à l'entretien courant du logement, Produits pharmaceutiques, Services ambulatoires, Services de transport, Matériel de traitement de l'information, Journaux, livres et articles de papeterie, Enseignement supérieur, Cantines (universitaires), Services d'hébergement (universitaire).